

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2011**

*Date de convocation : 06 mai 2011*

*Date d'affichage : 23 mai 2011*

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil onze, le lundi 16 mai à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

**Étaient présents :**

Messieurs Étienne VIARD Maire, Jackie JOUANNE Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Michel LEGOUPIL, Daniel OSMOND, Mesdames Marie-Laure NOËL, Maryvonne LEFRANÇOIS, Monsieur Philippe FEUFEU, Madame Claude CARAU COUVREUR, et Messieurs Louis VENUTO et Jean-Luc SIMON.

**Excusés :** Messieurs Jean-Marie LEBÉHOT Maire adjoint, Jean-François MORIN, François OSMOND (qui donne procuration à Mme Claude CARAU COUVREUR). **Absente :** Madame Élodie RENAUDIN.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Luc SIMON.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 04/04/2011. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour**

- I. Tirage au sort des jurés d'assises.
- II. Pichet d'Étain :
  - souscription d'assurance dommages ouvrage,
  - demande de subvention pour chaudière bois.
- III. Présentation du site internet de la Commune.
- IV. Questions diverses.

## **I - TIRAGE AU SORT EN VUE DE DRESSER LA LISTE PRÉPARATOIRE DU JURY DES ASSISES**

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut procéder au tirage au sort des personnes pour la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2012.

## **II - PICHET D'ÉTAIN :**

- SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE
- DEMANDE DE SUBVENTION

### **Offre assurance dommages ouvrage**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir sollicité plusieurs cabinets d'assurance pour avoir une proposition d'assurance dommages ouvrage concernant les travaux de restructuration de l'immeuble du Pichet d'Étain, dont Axa, Groupama, Allianz, et Smabtp ; n'ayant pas encore reçu toutes les offres en mairie, Monsieur le Maire propose de reporter cette décision au prochain conseil.

### **Demande de subvention**

Le conseil municipal a décidé la construction d'une chaufferie automatique au bois. Cet équipement s'inscrit dans le cadre global de la restructuration de l'immeuble du Pichet d'Étain.

Le projet de cette chaufferie bois comprend l'équipement de la chaudière au bois et son système d'alimentation automatique en combustible, ainsi que les travaux au bâtiment qui abritera la chaufferie et le silo de stockage du bois. La chaudière fonctionnera au bois déchiqueté et l'installation comprendra l'ensemble des équipements nécessaires.

Cette opération d'un montant de 83 128.73 € HT peut bénéficier d'une subvention du Conseil régional et de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie) à hauteur de 35 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil régional et de l'ADEME.
- prend acte que la part non acquise par la subvention dans le cadre de ce projet sera à la charge du groupement de commandes ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Monsieur le Maire informe le conseil que la première réunion de chantier aura lieu le jeudi 26 mai à 14h30 avec les entreprises retenues, le marché sera signé ce jour même.

## **III - PRÉSENTATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE**

Monsieur Daniel VILLECHALANE, auteur du projet du site internet, présente le site de la commune : canisy.fr. Sur la page d'accueil du site, vous retrouvez toutes les informations utiles, avec plusieurs rubriques : municipalité, vivre à Canisy, associations, vos démarches, infos pratiques, contact.

L'ensemble du conseil municipal félicite Monsieur Daniel VILLECHALANE pour la qualité du travail effectué.

#### IV - QUESTIONS DIVERSES

##### Travaux

Monsieur Jackie JOUANNE fait part de l'avis de la commission travaux, qui s'est réunie le 12 avril dernier, concernant l'offre des entreprises pour les divers travaux prévus :

*Remplacement de la chaudière (fioul à condensation) aux écoles, réfection du système d'alimentation de chauffage en vide sanitaire :*

Entreprise Caroline BRETON : 33598.57 € TTC

Entreprise FOUCHARD : 60331.32 € TTC

*Nettoyage de la cuve à fioul :*

Entreprise Caroline BRETON : 3965.70 € TTC

Entreprise LA CARENTANNAISE 1411.28 € TTC

*Mise en place de la VMC simple flux :*

Entreprise Caroline BRETON : 3727.85 € TTC

*Menuiseries extérieures de l'école :*

Entreprise Pierre LEBOUTEILLER (fourniture et pose) : 22063.01 € TTC

Entreprise SMS (fourniture) : 15043.08 € TTC

Entreprise Serge BURNEL (pose) : 5130.00 € TTC

La commission des travaux propose de :

- retenir l'offre de l'entreprise Caroline BRETON pour le remplacement de la chaudière et la réfection du système de chauffage en vide sanitaire, d'un montant de 33598.57 € TTC et pour la mise en place de la VMC d'un montant de 3727.85 € TTC, soit un montant global de 37326.42 € TTC ;
- retenir l'offre de l'entreprise LA CARENTANNAISE d'un montant de 1411.28 € TTC pour le nettoyage de la cuve à fioul ;
- retenir l'offre des entreprises SMS et Serge BURNEL pour les menuiseries extérieures respectivement d'un montant de 15043.08 € TTC et de 5130.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider la proposition de la commission travaux et de retenir ces entreprises.

Monsieur le Maire informe le conseil de la notification de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux d'un montant de 14413 € pour la réalisation des travaux à l'école.

##### *Menuiseries des vestiaires du terrain de foot :*

Entreprise Pierre LEBOUTEILLER (fourniture et pose) : 3652.97 € TTC

Entreprise SMS (fourniture) : 2296.89 € TTC

Entreprise Serge BURNEL (pose) : 1350.00 € TTC

La commission des travaux propose de retenir l'offre des entreprises SMS et Serge BURNEL pour les menuiseries extérieures respectivement d'un montant de 2296.89 € TTC et de 1350.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

##### Logement de La Poste

Monsieur le Maire suggère que la commission travaux étudie le système de chauffage.

##### Plaque d'égout rue Saint Pierre

Monsieur Jackie JOUANNE présente deux devis pour la réfection de la plaque d'égout située devant le n°2 rue Saint Pierre : l'un de l'entreprise SITPO d'un montant de 1076.00 € TTC, l'autre de l'entreprise BOUTTÉ d'un montant de 1485.43 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise SITPO d'un montant de 1076.00 € TTC.

Monsieur Michel LEGOUPIL suggère de demander à l'entreprise les raisons pour lesquelles la plaque d'égout s'est affaissée.

#### **Devis pour l'achat d'un souffleur**

Monsieur Jackie JOUANNE présente deux devis de l'entreprise QMD pour l'achat d'un souffleur (le souffleur actuel acheté d'occasion en 2005 pour un montant de 260 € TTC est hors service) :

Souffleur STIHL 785.00 € TTC

Souffleur ALEO MAC 620.00 € TTC

Monsieur Louis VENUTO suggère d'acquérir le matériel de marque STIHL, cependant il indique ne pas être favorable à l'utilisation du souffleur.

#### **Achat d'un perforateur**

Monsieur Jackie JOUANNE fait part au conseil de l'acquisition d'un perforateur d'un montant de 299.90 € TTC pour divers travaux et dès maintenant pour refixer le mobilier urbain, notamment les barrières du rond point ; d'autres vont également être remplacées : celles devant la Maison de la presse (recul sur le trottoir). Madame Marie-Laure NOËL suggère que celle devant le CLSH soit également déplacée et empiète quelque peu sur le passage piéton de la rue de Kergorlay, de sorte que la sortie de secours ne donne pas directement sur la chaussée. Monsieur le Maire répond que c'est envisageable puisque le passage piéton fait 4 mètres de largeur.

#### **Église - remplacement de l'appareil de tintement de la cloche n°3**

Monsieur Jackie JOUANNE présente un devis de l'entreprise BIARD-ROY pour le remplacement de l'appareil de tintement de la cloche n°3 d'un montant de 1149.36 € TTC ; lors de l'intervention de l'entreprise le 28/04, celle-ci a constaté que l'appareil de tintement de la cloche n°3 était à la masse et faisait disjoncter l'installation des cloches.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de faire réaliser remplacement de l'appareil de tintement de la cloche n°3 pour un montant de 1149.36 € TTC.

Monsieur Michel LEGOUPIL suggère qu'il y ait un suivi du dossier, les travaux de réparation et d'entretien étant fréquents.

#### **Église - réfection du parquet**

Monsieur Michel LEGOUPIL informe le conseil que le parquet sous certains bancs de l'église est en mauvais état et qu'il nécessite des travaux de restauration. Un devis de réparation a été demandé à Monsieur HERBERT, artisan menuisier ; seulement il lui a été difficile de chiffrer le temps de travail nécessaire ; il a donc été convenu qu'il réparerait le parquet sous trois rangées de bancs, sur les huit à restaurer. Au vu du coût, le conseil municipal décidera ou non de faire restaurer la partie suivante.

#### **Acquisition d'un tracteur tondeuse**

Monsieur Jackie JOUANNE rappelle que l'ancien tracteur-tondeuse va devoir être remplacé, puisque ce matériel est vétuste. Le conseil municipal s'interroge sur la nécessité d'acheter ou non un chargeur pour le nouveau tracteur. Monsieur le Maire suggère que cette question soit étudiée en commission travaux.

#### **Lotissement Claude Monet**

Monsieur le Maire fait part de la réunion de ce jour avec Monsieur Tony DUVAL (entreprise EUROVIA), Monsieur ELIZALDE (maître d'œuvre) et certains membres des commissions travaux et cadre de vie au sujet des travaux de finition de voirie et du planning prévisionnel de réalisation. Il rappelle la réunion prévue demain sur place avec les co-lotis.

Il précise que le montant du marché a subi environ 10 % d'actualisation, depuis sa passation. Il est prévu un terrassement pour aplanir les dénivellations, afin de faciliter l'entretien, un trottoir en enrobé (plus agréable pour les usagers) et un accès de chaque parcelle, ainsi que les espaces de stationnement en bi-couche. Les travaux devraient débuter le 30 mai prochain et durer environ 6 semaines. Le montant de l'enveloppe financière initiale sera respecté.

Monsieur le Maire précise qu'il vérifiera si les propriétaires ont respecté l'obligation de créer un emplacement de stationnement non clos sur leur parcelle tel que stipulé dans le règlement du lotissement ; de même certains abris de jardin n'ont pas fait l'objet d'une autorisation de travaux ; il évoquera ces sujets lors de la réunion avec les co-lotis.

Monsieur le maire rappelle qu'il restera à déterminer l'emplacement du cabanon poubelle.

#### **Parution d'une annonce sur le site annonces-médicales.com**

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à l'annonce de recherche d'un médecin généraliste en ligne sur le site annonces-médicales.com, il a été contacté par deux médecins.

#### **Abonnement téléphonique du cabinet médical**

Monsieur le Maire propose au conseil de prendre en charge la facture téléphonique du cabinet médical (qui correspondait à l'abonnement du Dr Félix VONKÜNSSBERG) d'un montant de 114.25 €, de sorte que la ligne téléphonique ne soit pas fermée et que le numéro de ligne reste, par conséquent, identique. Le conseil municipal y est favorable.

#### **Règlement de facture**

Monsieur le Maire précise qu'un des employés communaux a endommagé le rétroviseur d'un automobiliste, aucun constat amiable n'a été fait, le propriétaire du véhicule a fait réparer le rétroviseur et a acquitté la facture. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de rembourser à M. et Mme Jean LECOUSTEY le montant de 26.62 € TTC correspondant au remplacement du rétroviseur. Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité.

#### **Extension des compétences de la Communauté de Communes : diagnostic des conditions d'accessibilité des établissements communaux recevant du public**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Canisy, approuvé par le conseil communautaire le 03/05/2011, visant étendre ses compétences, notamment pour le diagnostic des conditions d'accessibilité des établissements recevant du public conformément à l'article R 111-19-9 du code

de la construction et de l'habitation. Cette extension de compétences a pour but de permettre la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

Monsieur le Maire donne lecture du projet de statuts de la Communauté de Communes du Canton de Canisy.

**B)-Les compétences facultatives :**

**C-13 : Diagnostic des conditions d'accessibilité des établissements communaux recevant du public conformément à l'article R 111-19-9 du code de la construction et de l'habitation et réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).**

Le conseil municipal est invité à approuver la modification des statuts telle qu'exposée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que le bureau d'études APAVE, chargé de l'étude « accessibilité des établissements communaux recevant du public », devrait intervenir à Canisy le 05 et 06 juillet prochain.

**Aménagement du village de la Vannerie - subvention**

Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur le Président du Conseil général a octroyé une subvention de 9783.00 € pour les travaux de réaménagement de la Vannerie au titre des amendes de police.

**Dégagement de visibilité**

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de dégagement de visibilité sur la RD 77 à hauteur de l'entrée du lotissement Claude Monet vont être réalisés en 2011. Ces travaux consistent à repousser le talus côté droit en montant, de manière à améliorer la visibilité

**Aide de l'État - CAE CUI**

Afin de répondre à une question antérieure de Monsieur VENUTO, Monsieur le Maire précise que, dans le cadre du contrat d'accompagnement dans l'emploi de M. Arnaud JOIGNE, seules les 24 premières hebdomadaires étaient retenues pour le calcul de l'aide, alors qu'il était employé 35 h / semaine, ce qui explique le taux d'aide.

**Logement 11 rue de Kergorlay**

Monsieur le Maire informe le conseil que le logement sis 11 rue de Kergorlay va être loué à nouveau à compter du 01/06/2011. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

**Schéma départemental de coopération intercommunale**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il devra se prononcer avant le 15 août prochain sur sa volonté ou non d'un regroupement de la Communauté de Communes avec un autre EPCI dans la cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 sur la refonte des collectivités territoriales).

**Achat de récupérateur d'eau**

Monsieur Jean-Luc SIMON demande si la commune pourrait effectuer un achat groupé de récupérateurs d'eau pour les habitants qui le souhaiteraient. Monsieur le Maire n'est pas certain que la Commune puisse fédérer une telle demande, et que cela lui soit permis par la réglementation. Il pense que c'est une bonne idée, mais qu'elle doit être portée par un ou des particuliers.

**Visite de la station d'épuration**

Monsieur Daniel VILLECHALANE informe le conseil qu'il fera visiter la station d'épuration le lundi 30 mai prochain à 18h30.

**Agenda**

Commission des travaux : mercredi 01 juin à 20h00.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00,

Le Maire,

les membres du conseil municipal,